

Université de Jijel
Faculté des Sciences Exactes et d'Informatique
Département d'Informatique

AJEL

Les crimes liés aux Logiciels

Tarek Boutefara
t_boutefara@esi.dz
t_boutefara@univ-jijel.dz

2015/2016

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Systèmes de Traitement Automatisé des Données,
 - L'objectif : la protection des systèmes informatiques contre les différentes attaques.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Une protection nécessaire :
 - La nom complétude de la protection par droit d'auteur,
 - Protection pendant l'exécution des logiciels :
 - Acquis (par licence),
 - Développé sur mesure,
 - Développé localement (par les ingénieurs de l'entreprise).

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Dans d'autres pays :
 - "Mauvaise utilisation de l'outil informatique" (GB)

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - Pas de définition par la loi algérienne,
 - Ni par la loi française,
 - Une définition par le Sénat :

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - Tout ensemble composé d'une ou plusieurs unités de traitement, de mémoire, de logiciel, de données, d'organes d'entrées-sorties et de liaisons, qui concourent à un résultat déterminé, cet ensemble **étant protégé par des dispositifs de sécurité.**

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - La présence d'un système informatique,
 - La présence d'une protection.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - La présence d'un système informatique :
 - Partie software,
 - Partie hardware.
 - Peut varier :
 - D'un smartphone,
 - A un réseau de plusieurs centaines d'ordinateurs connectés.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - La présence d'un système informatique :
 - Attaquer une partie ne veut pas dire attaquer tout le système :
 - Attaque physique contre un ordinateur non connecté au système.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Définition :
 - La présence d'une protection :
 - Tout mécanisme qui vise à limiter les dangers des attaques extérieurs,
 - Authentification (contrôle des login),
 - Cryptage.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Article 394 bis à 394 nonièes du Code Pénal :
 - Définition de l'ensemble des actes illicites,
 - Définition des différentes punitions.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - (1) Accès ou maintien d'un accès, frauduleusement, dans tout ou partie d'un STAD.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Accès ou maintien d'un accès, frauduleusement, dans tout ou partie d'un STAD :
 - Accès :
 - Direct ou indirect (à distance),
 - Utilisation mot de passe,
 - Utilisation des logiciels ou des codes particuliers,
 - Utilisation du compte d'une autre personne.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Accès ou maintien d'un accès, frauduleusement, dans tout ou partie d'un STAD :
 - Accès frauduleux:
 - Utilisation mot de passe sans autorisation,
 - Utilisation des logiciels ou des codes illégalement,
 - Utilisation du compte d'une autre personne sans autorisation,
 - Contre la volonté du propriétaire.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Accès ou maintien d'un accès, frauduleusement, dans tout ou partie d'un STAD :
 - Maintien de l'accès frauduleux:
 - Accès par erreur (accidentel) (bug, non intentionné),
 - Suivi d'un maintient en sachant qu'il lui interdit d'accéder au système.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Accès ou maintien d'un accès, frauduleusement, dans tout ou partie d'un STAD :
 - La volonté :
 - La volonté est une condition nécessaire pour prouver l'acte illicite,
 - Indépendamment de l'intention :
 - Curiosité,
 - Prouver la compétence,
 - ...

Protection des STAD

- Les STAD :
 - (2) Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient :
 - Lorsque l'attaque cible des données d'un STAD,
 - Les entraves envers les STAD eux-mêmes ne sont pas couverts explicitement par la loi algérienne.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient :
 - Les données du système :
 - Pas les données avant leur introduction (les inputs dans des fichiers séparés du système),
 - Ni les données après leur sortie du système (les outputs envoyés par réseaux à titre d'exemple).

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient :
 - L'introduction :
 - Ajouter des données qui n'existaient pas :
 - Ajouter des transactions monétaires.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient :
 - La suppression :
 - Logique,
 - Physique.

Protection des STAD

- Les STAD :
 - Introduction frauduleuse des données dans un SATD ou suppression ou modification frauduleuse des données qu'il contient :
 - La modification :
 - Remplacer des données,
 - Virus, bombes logiques, "erasers",

Protection des STAD

- Les STAD :
 - (3) Actions frauduleuses suivantes :
 - (A) *conçoit, recherche, rassemble, met à disposition, diffuse ou commercialise des données qui sont stockées, traitées ou transmises par un système informatique, et par lesquelles les infractions prévues par la présente section peuvent être commises,*
 - Schéma de la base des données, mot de passe administrateur, clé de cryptage, ...

Protection des STAD

- Les STAD :
 - (3) Actions frauduleuses suivantes :
 - (B) *détient, révèle, divulgue, ou fait un usage quelconque des données obtenues par l'une des infractions prévues par la présente section.*

Protection des STAD

- Les STAD :
 - (4) La participation (par les actions ou par les moyens) dans la préparation ou la réalisation, d'une infraction contre les STAD.

Université de Jijel
Faculté des Sciences Exactes et d'Informatique
Département d'Informatique

AJEL

Les crimes liés aux Logiciels

Tarek Boutefara
t_boutefara@esi.dz
t_boutefara@univ-jijel.dz